

19 octobre 2018 - n° 8  
180104

**\* CONTRIBUTION DES COMMUNES EXTÉRIEURES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS NON DÉODATIENS INSCRITS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES - ANNEE 2018-2019**

**\* PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS DÉODATIENS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DU PRIVÉ SOUS CONTRAT IMPLANTÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES - ANNEE 2018-2019**

En vertu de l'article 23 de la loi du 23 janvier 1983 fixant le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, et pour tenir compte des dépenses de fonctionnement effectivement supportées par la commune de Saint-Dié-des-Vosges, la contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non déodatien a été redéfinie, conformément aux dispositions de l'article L212-8 du Code de l'Éducation et à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- FIXE pour l'année 2018-2019 :

- la contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non déodatiens dans les écoles élémentaires déodatiennes à 567,37 €,
- la contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non déodatiens dans les écoles maternelles déodatiennes à 944,72 € ;

-----

- la participation de la ville de Saint-Dié-des-Vosges aux dépenses de fonctionnement des enfants déodatiens scolarisés dans les écoles élémentaires du privé sous contrat implantées sur le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges à 567,37 € ;
- la participation de la ville de Saint-Dié-des-Vosges aux dépenses de fonctionnement des enfants déodatiens scolarisés dans les écoles maternelles du privé sous contrat implantées sur le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges à 944,72 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27

Procuration ..... 7

Absence..... 1

Séance du 19 octobre 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Nicole REMONT, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE, Sophie TAESCH, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Isabelle de BECKER	à	Vincent BENOIT
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Pierre JEANNEL	à	Françoise LEGRAND
Christopher ZIEGLER	à	Marie-José LOUDIG
Serge VINCENT	à	Christine URBES
	à	

Absente :

Sabriya CHINOUNE

Mme Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.